

# Victoire des mineurs sud-africains contre les compagnies minières

- Fédération Syndicale Mondiale et luttes des travailleurs du monde -

Date de mise en ligne : lundi 16 mai 2016

## Description :

Les ouvriers noirs sud-africains employés dans les mines d'or viennent de remporter une victoire après des années de lutte. Ils avaient espéré que la fin de l'apartheid verrait l'amélioration de l'exploitation qui durait depuis plus d'un siècle. Mais il n'en a rien été.

Les années passaient et ils étaient oubliés malgré le changement de régime. Il leur fallut se battre pied à pied avec constance et courage pour enfin obtenir satisfaction. Ce 13 mai, ils viennent enfin d'obtenir, dans une grande mesure, satisfaction.

**Les ouvriers noirs sud-africains employés dans les mines d'or viennent de remporter une victoire après des années de lutte. Ils avaient espéré que la fin de l'apartheid verrait l'amélioration de l'exploitation qui durait depuis plus d'un siècle. Mais il n'en a rien été. Les années passaient et ils étaient oubliés malgré le changement de régime. Il leur fallut se battre pied à pied avec constance et courage pour enfin obtenir satisfaction. Ce 13 mai, ils viennent enfin d'obtenir, dans une grande mesure, satisfaction.**

Le juge Majapelo du tribunal de la province du Gauteng a décidé que la justice soit rendue dans les cas individuels de ces ouvriers mais qu'un recours collectif était la seule façon de gagner leur procès. Ces mineurs ont passé des décennies à 3000 mètres sous terre pour extraire de l'or dans les plus difficiles des conditions et pour un salaire de misère et ils sont souvent atteints de tuberculose ou de silicose.

Depuis la fin du XIXe siècle les compagnies minières de l'or et d'autres métaux ont fait des bénéfices énormes sur le dos de ces travailleurs. Elles se sont imaginé que les mineurs accepteraient éternellement d'être aussi monstrueusement exploités. Mais leurs luttes ont fini par payer.

L'Afrique du Sud. Des milliers de travailleurs noirs ont extrait, dans des conditions éprouvantes et pour un salaire dérisoire, le métal tant convoité. Mais ce vendredi 13 mai 2016 marque un tournant pour l'industrie de l'or. 69 mineurs viennent d'obtenir un jugement historique contre 32 compagnies minières.

Le recours collectif est le seul moyen d'obtenir réparation auprès des compagnies minières qui poursuivent leur politique comme sous le régime de l'apartheid dont les séquelles ne sont pas encore effacées.

La décision du tribunal de la province du Gauteng lue par le juge Majapelo est sans appel. « La seule façon pour que justice soit rendue dans les cas individuels des mineurs ou de leurs descendants est qu'ils aient la possibilité de défendre leurs droits par ...un recours collectif ». Un recours collectif est la seule façon pour des victimes pauvres et illettrées de pouvoir défendre les droits que la Constitution leur accorde et de faire condamner des compagnies minières qui font mine d'ignorer que l'apartheid est bel et bien fini.

La silicose est provoquée par la poussière de silice qui pénètre dans les poumons et provoque des lésions incurables. Comme le dit l'organisation TAC qui a aidé et soutenu les mineurs « Les compagnies minières savaient comment protéger leurs travailleurs, mais elles ont choisi de ne pas le faire. Ce jugement dit à ces compagnies que l'apartheid est fini ».

Les mineurs étaient représentés par plusieurs avocats du Legal Resources Centre, et pour l'avocat Charles Abraham, qui en 1965 avait défendu un mineur contre Harmony Gold et avait été débouté, « c'est un jour historique, une victoire majeure » qui montre que la justice est tout à fait prête à défendre les droits constitutionnels des plus démunis et des plus vulnérables. Pour Treatment Action Campaign, Sonke Gender Justice, Section 27, les associations qui ont soutenu les mineurs et les ont accompagnés au tribunal, c'est aussi une grande victoire parce que le tribunal a pris une décision entièrement en faveur des mineurs et a rejeté tous les arguments des compagnies minières qui s'opposaient au recours collectif.

Pour Vuyani Dwadube, un mineur de 74 ans, c'est un grand jour. Il a travaillé 16 ans pour la compagnie Harmony Gold, il a contracté la tuberculose et a été licencié avec pour toute indemnité 16000 rands, environ 1000 euros. Il espère obtenir des indemnités qui lui permettront d'offrir à ses enfants et petits enfants une bonne éducation pour qu'ils ne soient pas obligés de travailler à la mine.

## **Victoire des mineurs sud-africains contre les compagnies minières**

---

Tous savent que la bataille juridique sera longue et que les compagnies minières sont riches et feront tout pour retarder la procédure et éviter de payer ce qu'elles doivent à ceux qui descendent à plus de 3000 mètres sous terre, dans la poussière et la chaleur pour extraire l'or, le métal de tous les fantasmes. Mais tous sont prêts à faire valoir leurs droits.